

CONDITIONS D'INSCRIPTION EP15

SAISON 2019/2020

- Le certificat médical est obligatoire pour la pratique de toute activité sportive et il sera demandé aux adhérents au début de saison **au plus tard** car pour les renouvellements de licences et les inscriptions des équipes il doit être fourni en amont et ce dès le mois de Juin (sa validité est d'une durée de 6 mois).
- Le coût de l'inscription est de **230€** pour les licenciés, de **180€** pour les loisirs désireux de profiter des entraînements dirigés et de **120€** pour les Loisirs.
Il peut être acquitté en 3 fois sous réserve que la trésorière ait en sa possession l'ensemble des chèques dès le début de l'inscription.
- A partir du 1^{er} Octobre un tarif dégressif est appliqué : - 10€ par mois pour les licenciés et -7,5€ par mois pour les loisirs.
- Il est appliqué une réduction de 20€ pour les étudiant(e)s de même que pour deux personnes de la même famille. Une réduction de 30€ est consentie pour la troisième personne de la même famille, de 40€ pour la quatrième et ainsi de suite...
- Ces réductions s'appliquent aussi sur les tarifs dégressifs.
- L'EP15 accepte les paiements par chèques, en espèces et par l'intermédiaire du Ticket Loisirs mais pas les coupons-sports et les chèques-loisirs.
- **L'EP15 ne pourra pas participer aux frais liés aux Compétitions dites « Individuels » car l'Association n'en a plus les moyens suite au quadruplement des tarifs municipaux de nos concessions et à la suppression de notre subvention annuelle. L'accompagnement des jeunes à ces compétitions se fera sous la responsabilité des parents, nous essayerons de trouver un bénévole pour encadrer les jeunes durant leurs compétitions mais cela ne sera pas toujours possible.**